

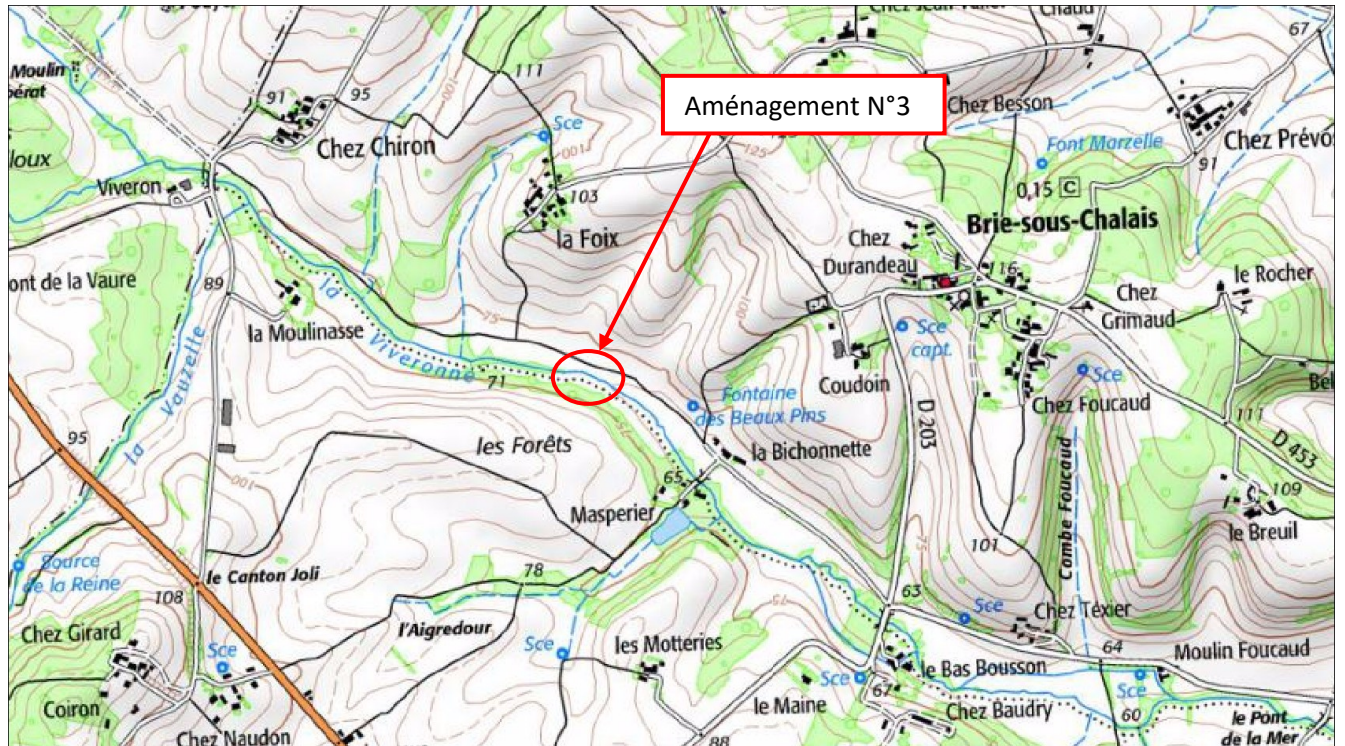
# Ruisseau de la Viveronne

## Fiche N°3

**Maître d'ouvrage :** SIAH des bassins Tude et Dronne Aval (16)

**Date des travaux :** Hiver 2015

**Contact pour tout renseignement sur ce projet :** Gaël PANNETIER 06.16.52.26.78



	<b>Avant travaux</b>	<b>Après Travaux</b>
<b>Constat</b>	<p>Gué artisanal du plus de 20 ans en bon état. Ne sert que pour l'exploitation estivale des prairies de fauches en rive droite.</p> <p>Ce gué a pour intérêt d'avoir préserver l'amont du cours d'eau de l'érosion régressive que l'on peut constater en aval.</p>	<p>L'ensemble du gué n'a pas été modifié pour le passage agricole.</p> <p>Il aura été renforcé grâce aux apports de matériaux pour la continuité écologique déposés en aval.</p>
<b>Détermination des causes des dysfonctionnements et conséquences sur le milieu</b>	<p>Erosion régressive présente en aval du gué qui est bloquée par les matériaux de construction du gué.</p> <p>Hauteur de chute à rattraper : 60 cm</p> <p>Gué non franchissable la majeure partie de l'année.</p>	<p>Apports de matériaux à l'aval du gué tout en préservant la fosse.</p> <p>L'érosion régressive est aujourd'hui stoppée grâce aux apports de matériaux faits sur une centaine de mètres en aval.</p> <p>Plus de chute !</p> <p>Gué franchissable</p>
<b>Distance depuis la confluence</b>	7500 m	7500m
<b>Objectifs à atteindre</b>	Rendre cet ouvrage franchissable toute l'année à toutes les espèces.	L'ouvrage est franchissable.
<b>Travaux à réaliser</b>	<p>Créer des bassins successifs à partir de 5 m en dessous du gué avec une pente &lt; à 2 %.</p> <p>Préservation de fosses dans la mesure des possibilités techniques.</p>	<p>Mise en place de matériaux sur plusieurs dizaines de mètres à l'aval du gué. Disposition sous forme de seuils composés de blocs 300/600 et le galet remblais.</p> <p>Les fosses existantes ont été préservées et leur volume a été multiplié à minima par 10.</p>
<b>Aspects administratifs</b>	DIG en cours + déclaration de travaux	
<b>Quantité et Coût estimatifs</b>	115 t - galet remblai et blocs	<p>Blocs 300/600 : 45 t</p> <p>Galet remblais : 105 t</p>
<b>Propriétaire des Parcelles</b>	<p>Basé sur IPR de 2010. Un partenariat de suivi sera proposé à la fédération de la pêche 16 pour 2016 – 2018</p> <p>Répertoire d'exemples + suivi photo</p>	



**Avant travaux : Aval du gué**



**Après travaux : Aval du gué**



**Avant Travaux :**



**Après Travaux :**



**Avant Travaux :**



**Après Travaux :**





**Pendant Travaux :**



**Quelques jours après travaux en étiage**





**Rechargement en aval du gué pour diminuer les pentes et diversifier les écoulements**

**Photos present quelques mois après travaux Avril 2016**

